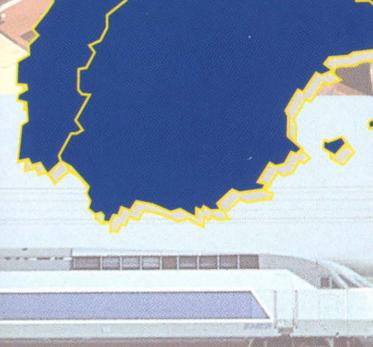
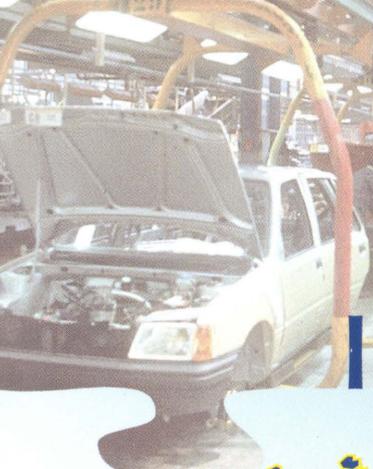


L'Ile-de-France dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- La préfecture de région Ile-de-France
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 Campagne, Campagne/Darman, p.9 Euréka Slide/Pim, p. 10 CCE, p.11 CNRS-IJM/J. Forest, p.12 Campagne, Campagne/Colomb., p.13 Documentation française/F. Masson.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
L'Ile-de-France, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne <ul style="list-style-type: none">- Des actions en faveur de l'emploi- L'agriculture aussi...	7
Les programmes d'initiative communautaire <ul style="list-style-type: none">- Des programmes pour l'emploi- La Recherche-Développement- Des progrès pour la sécurité routière- L'enseignement sans frontières	10
Glossaire	16
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

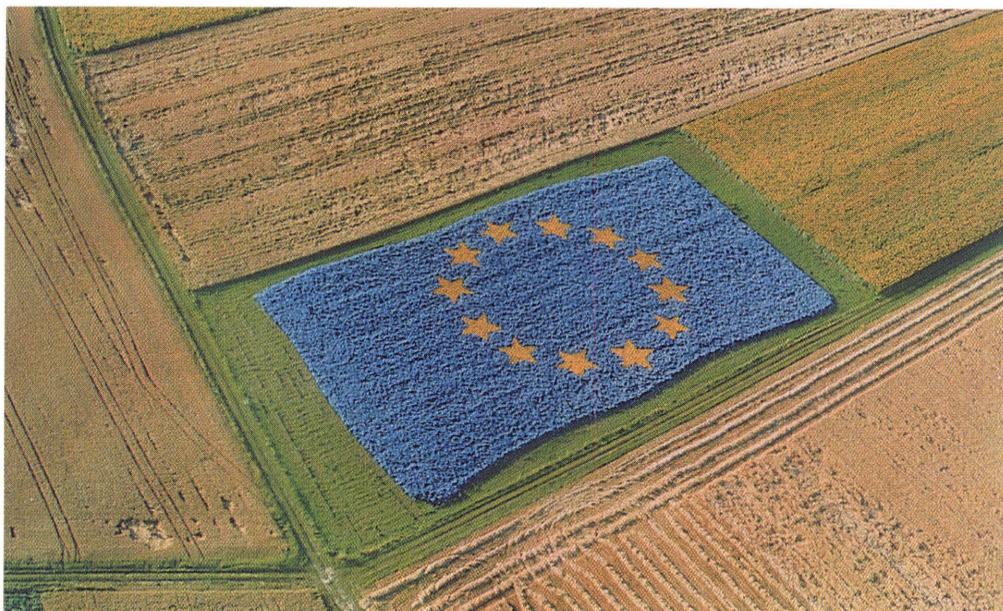
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

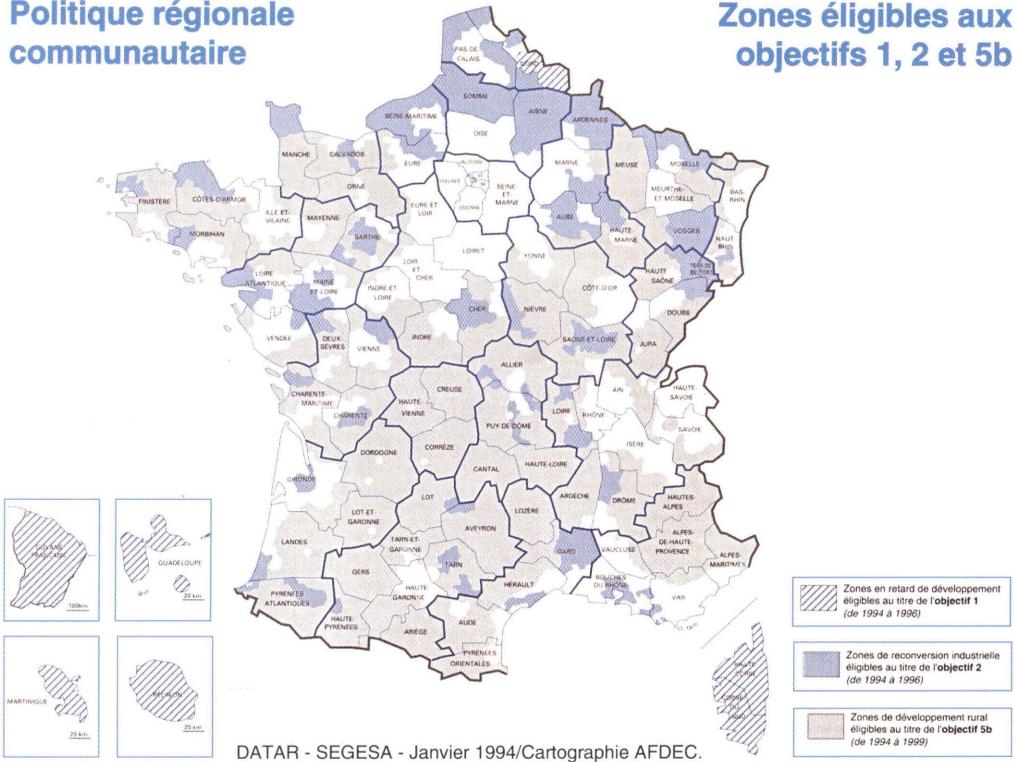
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
<i>Objectif 1</i>	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
<i>Objectif 2</i>	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
<i>Objectif 3</i>	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
<i>Objectif 4</i>	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
<i>Objectif 5a</i>	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
<i>Objectif 5b</i>	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 L'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER- TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

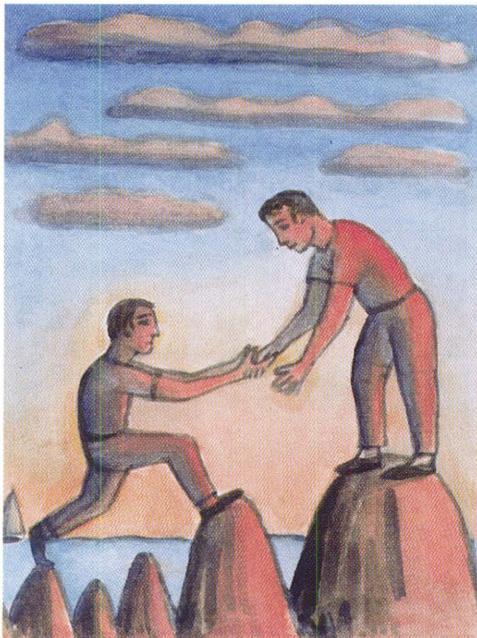
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Forte de ses huit départements -la capitale et les sept de la couronne-, l'Ile-de-France réunissait, lors du recensement de 1990, 10,6 millions d'habitants pour une superficie de 12 000 km² seulement, soit 18,8% de la population française sur 2,2% du territoire national. A ces atouts s'ajoute une position géographique clé au coeur de l'Europe des Douze.

Avec un Produit Intérieur Brut de 1 956 milliards de francs en 1991, la région représente à elle seule 29% du PIB national. Ce résultat est rendu possible par la concentration de ses industries, notamment l'aéronautique, l'automobile, la parachimie et la pharmacie, le matériel électrique et électronique ménager, l'imprimerie, la presse, les services marchands aux entreprises, les assurances et la finance. Enfin, l'agriculture tient une place non négligeable dans l'économie francilienne, avec, notamment, l'horticulture, des cultures maraîchères et surtout céréalières : ces dernières représentent 42%

de la production agricole de la région. De plus, le secteur agricole est appuyé par une très importante activité de transformation et de commercialisation de produits agro-alimentaires.

En 1992, la valeur des échanges commerciaux de l'Ile-de-France avec les autres Etats membres de l'Union a dépassé 330 millions de francs. Ses principaux partenaires sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et le Luxembourg. A titre d'exemple, les échanges extérieurs avec l'Allemagne dépassent, en valeur, ceux avec les Etats-Unis.

En Ile-de-France, le taux de chômage est sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Cependant, la région n'est pas exempte de difficultés. C'est pourquoi la Communauté européenne lui apporte son soutien, essentiellement par des actions en faveur de l'emploi, mais également par des initiatives destinées à développer et valoriser les potentiels existants.

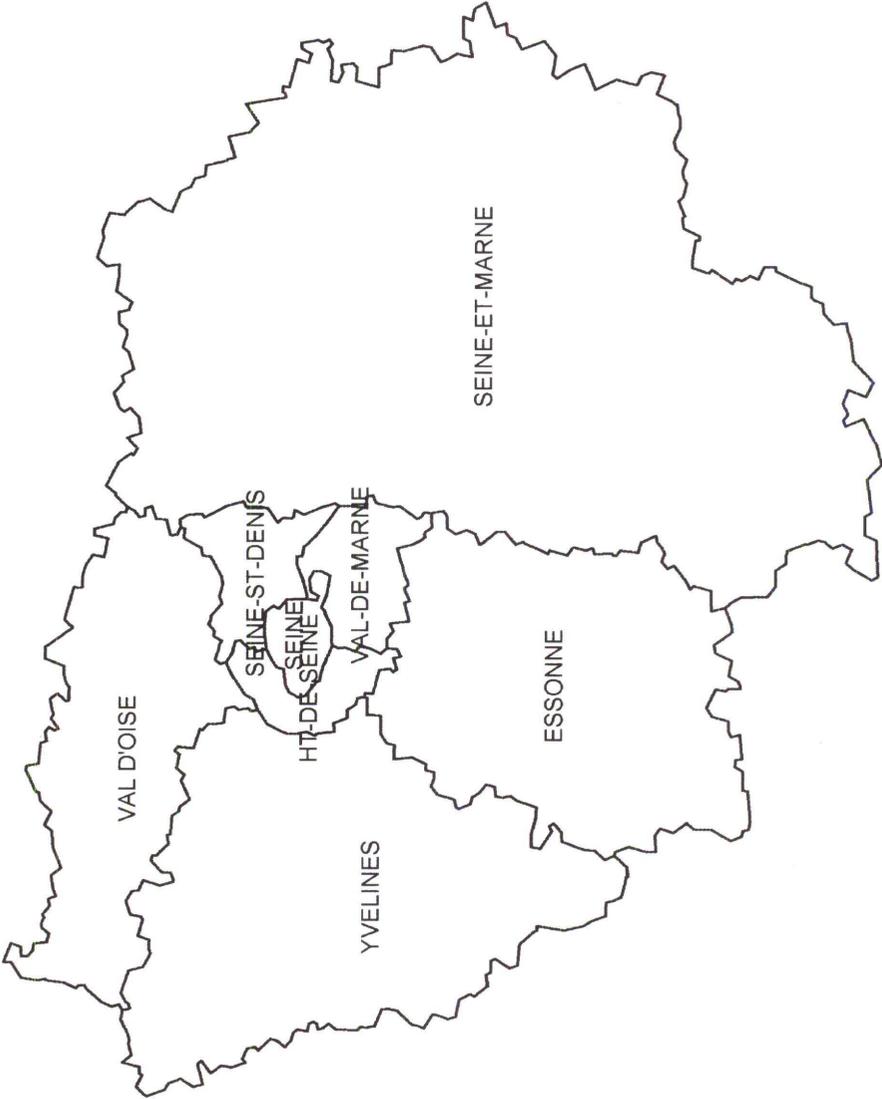
LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

En Ile-de-France, les crédits attribués dans le cadre des fonds structurels bénéficient principalement à la lutte contre le chômage de longue durée et à l'insertion professionnelle des jeunes.

■ DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Chaque année, le Fonds Social Européen (FSE) consacre en moyenne 640 millions de francs à

REGION ILE-DE-FRANCE



Source : Datar

des actions de formation professionnelle ou à des aides à l'embauche en Ile-de-France. Environ 75 000 personnes bénéficient, dans la région, de ces aides communautaires.

Ces crédits sont attribués dans le cadre de l'**objectif 3**. A ce titre, 853 millions de francs ont été mobilisés de 1990 à 1992 pour **lutter contre le chômage de longue durée**, soit en moyenne 284,5 millions de francs par an au profit de 25 800 chômeurs.

Toujours dans le cadre de cet objectif, l'**insertion professionnelle des jeunes** a obtenu plus d'un milliard de francs au cours de la même période, soit en moyenne 344 millions de francs par an qui ont bénéficié à 49 300 personnes.

Les concours de la Communauté européenne ont permis d'accroître les formations de "niveau 4", c'est-à-dire niveau baccalauréat ou juste au-dessous, et de "niveau 5" (BEP ou CAP). Ces actions réunissent le Conseil régional et les Conseils généraux concernés. En 1990-1992, elles ont impliqué la Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine, mais aussi, dans les Yvelines, Chanteloup-les-Vignes. En 1993, les départements associés étaient les Hauts-de-Seine et les Yvelines et quatre plans locaux d'insertion ont été mis en oeuvre à Chanteloup, Les Mureaux, Evry et Saint-Denis.

A partir de 1994, l'effort sera renforcé pour permettre l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et les Conseils généraux bénéficiaires des crédits du FSE seront plus nombreux : à cet effet, des concours sont déjà prévus pour six d'entre eux autour de Paris.

Ces actions peuvent donner lieu à des initiatives originales : c'est ainsi qu'en Seine-et-Marne, l'association "Initiatives 77", issue du Conseil général, s'est distinguée par la mise en

place d'un réseau d'agents chargés du développement d'initiatives locales pour l'emploi. En 1990-1992, le département avait fait porter son effort sur les stages, notamment dans le domaine du tourisme. A partir de 1993, il a décidé d'exploiter systématiquement toutes les pistes de création d'emplois dans les secteurs de l'environnement, des réhabilitations et des services de proximité. Le réseau mis en place a permis l'ouverture de chantiers qui utilisent toutes les formules de travail existantes, y compris les contrats emploi-solidarité. Les bénéficiaires de ces actions découvrent également la possibilité de créer leur propre emploi.

Cette initiative, qui a bénéficié en 1993 d'un financement du FSE de 3,4 millions de francs, s'est révélée en avance sur les orientations actuelles puisqu'elle répond aujourd'hui parfaitement à la priorité numéro un de la période 1994-1999, à savoir un meilleur accès à l'emploi et à la qualification.

■ L'AGRICULTURE AUSSI . . .

La région Ile-de-France, zone agricole importante, est concernée par les crédits du FEOGA-garantie pour les animaux et les végétaux.

Par ailleurs, la région bénéficie également du soutien du FEOGA-orientation au titre de

l'objectif 5a destiné à soutenir l'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune.

Ainsi, chaque année dans cette région, une trentaine d'agriculteurs reçoivent des aides communautaires pour la modernisation de

leur exploitation. Par ailleurs, la Communauté européenne soutient financièrement l'installation de 130 jeunes agriculteurs. Enfin, entre 1991 et 1993, les financements accordés dans le cadre de l'objectif 5a ont également permis d'améliorer les conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles.



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

L'Ile-de-France participe, de façon très active, aux politiques communautaires initiées à l'échelle de l'ensemble du territoire, tant dans le domaine de la formation que dans celui de la Recherche-Développement ou encore de l'enseignement.

■ DES PROGRAMMES POUR L'EMPLOI

Dans le domaine de la formation et de l'emploi, l'Union européenne a apporté son concours à 59 projets des différents Etats membres financés par les **Programmes d'Initiative Communautaire** (PIC) au cours des années 1991 à 1993.

En Ile-de-France, seize de ces projets entrent dans le cadre du programme **EUROFORM**, consacré aux nouvelles qualifications, pour un montant global de 11,7 millions de francs.

Trente-trois autres projets relèvent du programme **HORIZON**, doté de près de 25 millions de francs, qui favorise l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou défavorisées.

L'un d'eux, baptisé "Via Nova", se propose de créer des activités et de faciliter l'insertion dans le secteur du tourisme et de la restauration. Il s'adresse à des personnes souffrant de handicaps mentaux et soumises de ce fait à un risque élevé d'isolement. Monté en partenariat avec l'Espagne et l'Italie et appuyé par une aide communautaire de 900 000 francs, il met

l'accent sur la recherche commune et le transfert méthodologique.

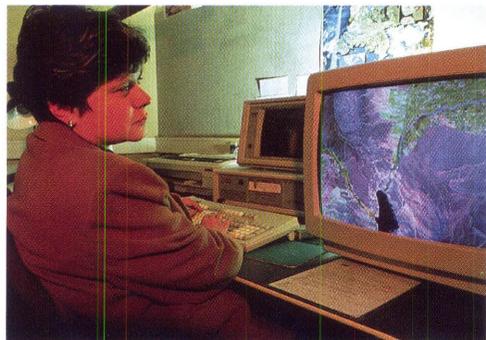
Toujours dans le cadre d'**HORIZON**, le projet "Mairie de Saint-Denis", créé en association avec l'Italie, vise à une meilleure adaptation des initiatives d'insertion sociale et professionnelle aux réalités locales et privilégie le développement des formations et des emplois dans le secteur de l'audiovisuel. La Communauté le finance à hauteur de 2 millions de francs.

Le programme **NOW**, consacré à l'insertion professionnelle des femmes, a, quant à lui, mis en oeuvre dix-neuf projets entre juin 1991 et juin 1993, dont quinze se poursuivent aujourd'hui. Avec 13% du budget de ce programme affecté à la France, la région aura bénéficié au total de 10 millions de francs de crédits FSE sur la période 1991-1994, pour des actions concernant 1 240 Franciliennes.

L'un de ces projets, monté dans les Yvelines, a pour objet la formation des femmes aux différents métiers de l'accueil. Réalisé en coopération avec des organisations similaires en Italie et en Irlande, il a reçu une subvention de 300 000 francs de la Communauté européenne.

Un autre projet, mené de concert par les Chambres de commerce de Versailles, Séville et Potsdam et financé par une aide communautaire de 1,5 million de francs, cherche à familiariser les femmes avec la commercialisation automobile.

En Ile-de-France, **NOW** a également permis de créer les premiers clubs de l'emploi : ceux-ci proposent des méthodes de recherche de travail et forment au télétravail, au secrétariat spécialisé juridique et médical, aux métiers de la petite enfance, etc. D'autres actions soutiennent les petites coopératives de travail à domicile, l'alphabetisation des femmes immigrées et les garderies, et s'offrent de faciliter leur démarches administratives. Toutes ces actions, coordonnées et suivies par la Délégation régio-



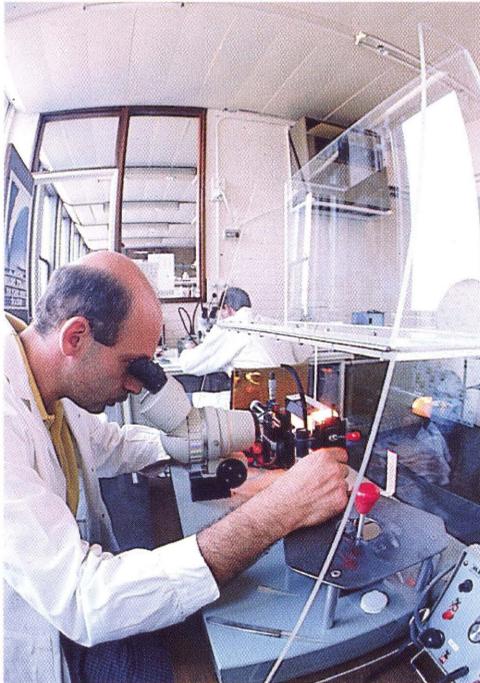
nale aux droits des femmes d'Ile-de-France, sont financées à 45% par le FSE.

■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pendant la période 1990-1994, l'Ile-de-France s'est située au tout premier plan pour les programmes consacrés à la technologie de l'information et de la communication. Ceux-ci ont pour objet de renforcer les acquis scientifiques et technologiques de l'industrie européenne par des recherches qui associent plusieurs Etats membres de la Communauté.

Dans le cadre de ces programmes, 1 279 entreprises ou institutions de la région parisienne ont participé à 971 projets représentant une valeur totale de 4,7 milliards de francs.

L'un des programmes les plus novateurs, **ESPRIT**, est consacré aux technologies de l'information (micro-électronique et logiciels) et à leur intégration dans divers systèmes d'application : productique, robotique, bureautique, supraconducteurs, etc. Entre 1988 et 1993, 518 projets ont obtenu, en Ile-de-France, un financement communautaire global de 2,6 milliards de francs.



L'un d'eux est consacré aux circuits intégrés de très petite dimension, qui bientôt seront constitués d'éléments de 0,35 micron, contre 0,7 pour ceux qui sont actuellement en production. Pour imprimer ces circuits, une des techniques possibles est la lumière ultra-violet dite "profonde", c'est-à-dire de longueur d'onde très faible. Le projet **ESPRIT-DUV**, d'un budget total de 164,5 millions de francs, dont la moitié est financée par la Communauté, a mis au point dans ce but un équipement qui est actuellement le plus performant au monde.

Dans le cadre d'**ESPRIT** a été entreprise la formation des ingénieurs à la conception des circuits intégrés de haute performance. Cette action, d'un coût de 112 millions de francs et financée en totalité par la Communauté, regroupe près de deux cents institutions académiques européennes, dont trois sont situées en Ile-de-France : l'Université Pierre et Marie Curie, l'Université de Paris VII et l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Cergy).

Certains projets concernent la domotique, c'est-à-dire la gestion des équipements domestiques (appareils de cuisine, de loisirs, de chauffage, etc.) par un seul système de contrôle électronique ; d'autres projets s'appliquent aux super-ordinateurs, dits "transputers", ou à la robotique.

Le programme **RACE** vise, quant à lui, à introduire des technologies de pointe dans les télécommunications en Europe. A titre d'exemple, la fibre optique permet de transmettre sur une seule fibre seize canaux transportant chacun 2 500 millions d'éléments d'information par seconde. Cette avancée technologique répond aux besoins des studios de télévision et de vidéo qui doivent mixer et transmettre un très grand nombre d'images de haute qualité ; elle ouvre aussi la voie à la télévision haute définition (TVHD).

Le visiophone a également fait l'objet, dans le cadre de **RACE**, d'études rassemblant vingt sociétés de sept pays européens, dont six entreprises françaises. Le programme s'est aussi intéressé à la connexion des fibres optiques, aux écrans plats ou à un réseau télématique offrant aux musées européens un système de communication multimédias.

Un autre programme de pointe, **AIM**, est consacré aux technologies de l'information et des télécommunications dans le domaine de la santé. Il se propose de rassembler des industriels, des chercheurs, des médecins et des administrateurs des différents Etats membres de la Communauté européenne autour de projets novateurs appliquant ces nouvelles technologies au secteur de la santé.

Trois projets ont obtenu, en Ile-de-France, des résultats particulièrement remarquables. L'un d'eux, "Home", a permis de relier entre eux des microscopes éloignés les uns des autres et d'obtenir ainsi, grâce au partage de l'information, une meilleure interprétation des examens de biopsie cellulaire. En Ile-de-France, c'est la Faculté de Médecine de Paris-Sud qui participe à cette réalisation dont le budget global, de 4,8 millions de francs, est composé pour moitié de fonds communautaires.

Le deuxième projet, nommé "Avica", a réalisé un système de réception, de transmission, de stockage et d'analyse d'images pour l'endoscopie ; facile d'accès, il augmente la sûreté des diagnostics et facilite l'enseignement de cette technique. Là encore, la Communauté a financé la moitié du budget, qui s'élève à 6 millions de francs.

Enfin, "Validata" a permis de mener des études préliminaires destinées à établir une base de données européenne, accessible en permanence, aussi bien pour la définition et le choix des traitements déjà connus que pour le test de nouvelles thérapeutiques. Pour ce projet, l'Europe a mobilisé la moitié des 5,6 millions de francs de crédits nécessaires.

Enfin, l'Ile-de-France participe également aux programmes technologiques initiés dans le

cadre de **EUREKA** (Agence de coordination pour la recherche européenne). A ce titre, 188 projets franciliens ont été retenus, dont 81 pour Paris. L'Ile-de-France est présente dans le programme JESSI, qui a pour objectif d'assurer la compétitivité de l'Europe dans le domaine des puces silicium de demain. Elle est active dans les programmes PROMETHEUS (amélioration de la fluidité et de la sécurité routière), MACADAM (système de caméras pour éviter les collisions) et CARMINAT (système d'information FM sur le trafic qui permettra le choix de la langue) et, enfin, dans EUROLANG, qui vise à développer des systèmes de traduction sur ordinateur.

■ DES PROGRÈS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La détection automatique des accidents et le contrôle automatique de la circulation sur les autoroutes ont également fait l'objet d'un certain nombre de recherches dans le cadre du programme communautaire **DRIVE**.



Le programme communautaire **DRIVE**.

Ces travaux ont ainsi permis de concevoir des détecteurs placés dans la chaussée et des caméras vidéo dont les images sont interprétées par un programme

d'ordinateur. Désormais, les automobilistes seront informés à l'avance des risques d'immobilisation créés par des accidents et pourront modifier leur itinéraire en conséquence.

Les résultats de ces recherches sont d'ores et déjà mis en pratique sur plusieurs sites pilotes en Europe, où il est possible de détecter un accident en moins de trois minutes. Des ordinateurs placés dans le centre de contrôle de la circulation calculent alors les conséquences sur le trafic et conseillent les responsables sur la meilleure réponse à apporter (diriger les véhicules vers d'autres itinéraires ou interdire

l'entrée de l'autoroute). La Communauté européenne a contribué au financement de **DRIVE** pour 11,2 millions de francs, soit la moitié du coût total.

Une autre branche de ce programme vise à améliorer la fluidité du trafic aux péages d'autoroutes. Bientôt, il sera possible de traverser toute l'Europe au volant sans avoir à s'arrêter pour acquitter son droit de passage : le paiement électronique sera généralisé et se fera au moyen de vignettes incrustées dans le pare-brise qui seront lues automatiquement et déclencheront le prélèvement bancaire correspondant. Les recherches sur ce système sont financées à hauteur de 12,6 millions de francs par la Communauté européenne.

■ L'ENSEIGNEMENT SANS FRONTIÈRES

Pour les Franciliens, l'Europe, c'est également un programme dynamique d'échanges universitaires. En 1992, plus de 80 universités ou établissements se sont impliqués dans **ERASMUS** à travers 456 partenariats de formation.

Cette même année, grâce aux programmes **ERASMUS** et **LINGUA**, près de 1 500 étudiants de la région ont effectué une partie de leurs études supérieures dans un autre Etat membre de la Communauté.

Pour l'année universitaire 1993-1994, il est prévu que 2 850 étudiants participent à l'un ou l'autre de ces programmes.

Deux programmes interuniversitaires de formation concernant le droit sont à signaler. L'un d'eux, mené par l'Université de Paris II et celle de Münster, prévoit des échanges de trente étudiants en deuxième cycle et quatre en troisième cycle. Les étudiants de troisième cycle se voient offrir la possibilité d'obtenir un diplôme de l'université d'accueil (le DEA en France et le Magister Legum en Allemagne) et contribuent ainsi au développement des travaux de droit comparé.

Un autre programme, coordonné par l'Université de Paris-Val-de-Marne, concourt à la mobilité d'étudiants répartis sur cinq établissements européens -Universités de Navarre en Espagne, de Coimbra au Portugal, de



Milan en Italie et de Sheffield au Royaume-Uni. Au cours de la dernière année universitaire, dix-sept étudiants et six enseignants français y ont participé. A terme, ce programme pourrait déboucher sur l'élaboration d'une dernière année d'étude juridique pour les étudiants concernés par **ERASMUS**, et présentant le même profil dans les cinq facultés.

LINGUA a permis à des jeunes en formation initiale de parfaire leurs connaissances linguistiques en subventionnant des échanges entre établissements techniques, professionnels et technologiques.

Par ailleurs, au cours des deux dernières années, ce programme a octroyé 90 bourses qui ont offert à des enseignants d'Ile-de-France l'occasion de parfaire leur connaissance des langues par un séjour dans un autre pays membre.

Enfin, l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud développe un projet qui associe le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce. Il mettra à la disposition des professeurs de langue un répertoire réunissant les modalités de formation dans les pays membres. Il conseille également les responsables du bâtiment et des travaux publics sur les possibilités de formations linguistiques pour leurs personnels.

L'action **Jean Monnet** permet, par ailleurs, de subventionner un grand nombre d'enseignements sur l'Europe dans une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur.

Le projet européen **COMETT** est également très présent en Ile-de-France : grâce à lui, en 1992, 75 étudiants ont effectué un stage dans une entreprise d'un autre Etat membre.

La région compte cinq associations université-entreprise pour la formation (AUEF), qui sont très actives dans les secteurs de la micro-électronique, du calcul scientifique sur ordinateur (notamment pour l'aéronautique et les nouveaux matériaux), de l'énergie et des technologies modernes de communication.

COMETT est encore présent en France à travers d'autres projets. Le SIR, ou Simulateur interactif de rotative, se propose de former le personnel de l'industrie de l'imprimerie aux nouvelles techniques, grâce à des matériaux multimédias sophistiqués. Un centre européen d'éducation réunit les meilleures compétences de la Communauté pour développer des séances de formation à la sécurité des systèmes d'information. Le public visé se compose de cadres, d'ingénieurs et de dirigeants d'entreprises, petites et moyennes en particulier.

Un autre programme intéressant tout spécialement les responsables de PME concerne les technologies avancées au service de la stratégie d'entreprise. Il a déjà donné lieu à neuf séminaires qui ont réuni environ quatre cents personnes. On retiendra aussi la création d'un centre européen de didactique dans le secteur de la micro-électronique et des technologies associées. Ce centre assurera la formation à ces nouvelles technologies et élaborera la base de données des formations existant en Europe. Déjà 28 cours ont été organisés pour 560 personnes.

Au total, 603 entreprises de la région ont participé, en 1992, aux projets **COMETT** aux côtés de 123 universités ou établissements d'enseignement supérieur et de 251 organisations professionnelles.

A ces initiatives s'ajoutent notamment celles qui entrent dans le cadre des projets **FORCE** : plus de vingt en Ile-de-France, dont l'un, associant l'Espagne et le Royaume-Uni, concerne l'électricité et l'électronique automobiles.

Enfin, le programme **PETRA** complète et appuie les politiques des Etats membres en faveur d'une amélioration de la formation. Il permet aux jeunes de 16 à 28 ans, en formation professionnelle initiale ou en perfectionnement, de partir effectuer un stage en entreprise dans un autre pays de l'Union.

Chaque année, l'Académie de Créteil envoie plusieurs centaines de jeunes en stage et **PETRA** a subventionné le départ de 400 d'entre eux depuis avril 1992. Ainsi, des élèves d'établissements de Saint-Denis, La

Courneuve, Aulnay, etc. se sont vu offrir la possibilité d'une ouverture aux entreprises européennes avec une image positive et revalorisée de leurs études et de leur cadre de vie scolaire.

PETRA s'est également montré présent dans la création de modules conjoints de formation et dans la promotion de l'orientation professionnelle. Ce programme permet ainsi aux jeunes Franciliens de se préparer à la vie professionnelle.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional d'Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy
75007 Paris
Tél : (1) 40 43 70 70
Fax : (1) 45 51 89 49

Préfecture de région d'Ile-de-France

29, rue Barbet de Jouy
75007 Paris
Tél : (1) 47 53 34 34
Fax : (1) 45 55 47 02

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

101, quai Branly
75740 Paris Cedex 15
Tél : (1) 44 49 12 00
Fax : (1) 40 65 02 61

Euro Info Centre

Centre Français du Commerce Extérieur

10, avenue d'Iéna
75783 Paris Cedex
Tél : (1) 40 73 33 66
Fax : (1) 40 73 39 79

Euro Info Centre

Ministère de l'Industrie

84, rue de Grenelle
75353 Paris Cedex 07
Tél : (1) 43 19 28 16
Fax : (1) 43 19 27 06

Euro Info Centre de Paris

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

2, rue de Viarmes
75001 Paris
Tél : (1) 45 08 35 90
Fax : (1) 45 08 36 80

Euro Info Centre Versailles

Chambre de Commerce et d'Industrie

21, avenue de Paris
78021 Paris
Tél : (1) 39 50 33 56
Fax : (1) 39 53 78 34

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

Agence Liaisons - CEE

228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34